



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3263  
10 août 1993

FRANCAIS

---

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3263e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 10 août 1993, à 16 h 30

Président : Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. PEDAUYE
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. MOLNAR
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. KHAN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
Venezuela	M. ARRIA

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU LIBERIA

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE LIBERIA (S/26200)

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Bénin, de l'Egypte, du Libéria et du Nigéria dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Matthews (Libéria) prend place à la table du Conseil; M. Whannou (Bénin), Mme Hassan (Egypte) et M. Gambari (Nigéria) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport complémentaire du Secrétaire général sur le Libéria (S/26200). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26259, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/26265, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 août 1993, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général. Les membres du Conseil ont également reçu des photocopies d'une lettre datée du 6 août 1993 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/26272.

La Présidente

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria, S. E. M. Gabriel Baccus Matthews. Au nom du Conseil je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à faire sa déclaration.

M. MATTHEWS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : La délégation libérienne est particulièrement heureuse de vous voir, Mme l'Ambassadeur Albright, présider le Conseil de sécurité à un moment où le rapport du Secrétaire général sur le Libéria, document S/26200, en date du 4 août 1993 est examiné par le Conseil.

Ma délégation félicite l'Ambassadeur David Hannay, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Comme le Secrétaire général en a informé le Conseil, l'Accord de Cotonou a été signé par le Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria, le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et le Mouvement uni de libération pour la démocratie (ULIMO) le 25 juillet 1993. L'Accord représente une percée significative dans la recherche d'une paix durable au Libéria.

Après la tenue de plus de 24 réunions visant à trouver un règlement négocié, l'Accord de Cotonou est une victoire pour le peuple libérien, qui l'a emportée à force de patience et de persévérance. En acceptant d'engager un processus commençant par une cessation des hostilités et conduisant au désarmement et à des élections libres et justes, nous, Libériens, avons décidé de la façon dont les changements politiques se produiraient dans notre pays.

L'Accord est également une victoire pour les dirigeants et les peuples de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a pris l'initiative hardie de régler une question de sécurité dans la sous-région avec l'appui actif et la coopération de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'Organisation des Nations Unies aussi a contribué à cette victoire. Par conséquent nous tenons à remercier le Secrétaire général de ses rapports précédents et à exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité pour l'adoption des résolutions 788 (1992) et 813 (1993), qui ont aidé à créer les

M. Matthews (Libéria)

conditions nécessaires à la réalisation de l'Accord de Cotonou. En fait, l'application des dispositions de l'Accord de Cotonou inaugurerait un nouveau chapitre de la coopération internationale en faveur de la paix entre l'Organisation des Nations Unies, une organisation régionale et une organisation sous-régionale - l'OUA et la CEDEAO, respectivement.

M. Matthews (Libéria)

Nous sommes heureux d'informer les membres du Conseil que depuis la signature de l'Accord de Cotonou, toutes les parties se comportent de façon extrêmement positive. Les canons se sont tus; le cessez-le-feu est pleinement respecté.

Il importe de noter que les parties prennent les mesures convenues en vertu desquelles elles se transformeront, au moyen d'une métamorphose bienvenue, en un Gouvernement national de transition libérien. Pour changer, la situation commence à prendre une meilleure tournure du côté libérien, et il y a maintenant lieu d'être optimiste.

L'adoption du projet de résolution dont est saisi le Conseil et sa mise en oeuvre constitueront une étape importante sur la voie de la paix. La création d'une Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), telle qu'envisagée dans l'Accord de paix, constitue une mesure de confiance importante dans l'effort engagé pour mettre fin à cette guerre fratricide. Nous souhaitons associer tous les Libériens au projet de résolution dont est saisi le Conseil et en recommandons l'adoption à l'unanimité.

Une autre question cruciale, à l'heure actuelle, est de savoir si l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de nous aider à procéder à la mise en place du gouvernement de transition dans les 30 prochains jours, parallèlement, comme le prévoit l'Accord, au démarrage d'un processus de désarmement général des combattants.

On constatera à la lecture du rapport du Secrétaire général (S/26200) qu'il y est fait allusion à une demande de fonds formulée par la CEDEAO afin de permettre à certains pays africains d'envoyer des renforts au Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG). Ces contingents supplémentaires, ainsi que les observateurs des Nations Unies, sont requis d'urgence pour pouvoir entamer le processus de désarmement.

Nous lançons un appel au Conseil pour qu'il examine rapidement la demande de la CEDEAO, afin que les pays qui ont déclaré qu'ils étaient, en principe, disposés à envoyer des contingents puissent obtenir le financement qui faciliterait leur déploiement.

Le processus de paix au Libéria se trouve à un stade délicat. Pendant trois ans et demi, la guerre, la mort et la destruction ont été le lot du peuple libérien. Aujourd'hui, la paix est à notre portée, et tous les efforts

M. Matthews (Libéria)

doivent être faits pour que l'Accord de Cotonou soit mis en oeuvre sans risquer d'être retardé, avec tout ce que cela aurait d'inquiétant. Nous lançons donc un appel à tous les membres du Conseil pour qu'ils fassent preuve de compassion et de coopération et contribuent à venir en aide au peuple libérien qui, unanimement, est maintenant prêt à s'engager ensemble vers un avenir pacifique et démocratique.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement intérimaire d'unité nationale du Libéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Bénin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. WHANNOU (Bénin) : C'est au nom du Président de la République du Bénin, S. E. M. Nicéphore Soglo, Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, que je prends la parole devant le Conseil à l'occasion de l'examen du point relatif à la situation au Libéria.

Mais avant tout, permettez-moi, Madame le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août 1993. Votre parfaite connaissance et votre maîtrise des questions internationales sont autant de gages de succès des délibérations du Conseil au moment où, après la fin des antagonismes planétaires, les conflits locaux ou régionaux constituent de sérieuses menaces à la paix et à la sécurité du monde.

Votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume-Uni, a toute notre admiration pour sa gestion compétente des affaires du Conseil durant le mois écoulé.

L'examen une fois encore, aujourd'hui, par le Conseil de sécurité de la situation au Libéria fait suite à la signature, à Cotonou, le 25 juillet 1993, de l'Accord de paix par les parties libériennes, qui ont ainsi réaffirmé leur engagement à respecter l'Accord de Yamoussoukro IV et d'en exécuter sans délai les diverses dispositions selon un calendrier convenu.

Le Président Nicéphore Soglo est particulièrement reconnaissant à l'ensemble du Conseil de la diligence avec laquelle a toujours été traitée la question du conflit libérien.

M. Whannou (Bénin)

La signature de l'Accord de paix à Cotonou a été rendue possible grâce à la volonté des parties au conflit libérien de faire taire enfin les armes et de s'engager sur la voie du processus de règlement pacifique en vue d'une solution juste et durable à leur différend interne.

Mais c'est le lieu de souligner que le rôle de l'ONU a été on ne peut plus déterminant pour l'instauration entre lesdites parties du climat de confiance sans laquelle on ne peut aujourd'hui parler de l'Accord de Cotonou, qui ouvre la voie à la mise en oeuvre des différentes et importantes dispositions de l'Accord global de paix de Yamoussoukro IV, à savoir, notamment, le respect du cessez-le-feu, le cantonnement et le désarmement, puis la démobilisation des troupes belligérantes, ainsi que la tenue des élections générales et présidentielles; dans l'immédiat, la mise en oeuvre de cet Accord va non seulement favoriser l'acheminement et la distribution de l'assistance humanitaire à la population libérienne éprouvée par un conflit remontant à 1989, mais aussi le retour des populations déplacées, afin de renforcer les bases sociales du règlement politique.

Il faut rendre hommage au Secrétaire général et, à travers lui, à son Représentant spécial pour le Libéria, d'avoir su exécuter les directives du Conseil concernant la situation au Libéria.

Les louables efforts de la communauté internationale pour soulager les souffrances des milliers de victimes innocentes de ce conflit méritent aussi d'être dûment appréciés.

L'Accord de paix de Cotonou confirme l'important rôle dévolu à l'ONU dans le cadre du processus de paix au Libéria; il s'agit du renforcement de la confiance entre les parties au conflit. Le projet de résolution dont l'adoption va sanctionner les présentes délibérations du Conseil s'inscrit dans ce contexte; en effet, il porte notamment sur les dispositions à prendre pour la création d'une Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), ainsi que sur l'implication de l'ONU dans le contrôle du cessez-le-feu. Il y a lieu de se féliciter de ces importantes mesures du Conseil.

Je puis, au nom du Président en exercice de la CEDEAO, renouveler au Conseil les assurances que notre Organisation sous-régionale apportera sa pleine collaboration à l'ONU pour l'accomplissement de sa mission au Libéria.

M. Whannou (Bénin)

La guerre civile au Libéria a entravé la réalisation de l'entreprise d'intégration, notamment économique, de la CEDEAO, entreprise devant contribuer à la mise en oeuvre du programme de redressement économique et social du continent africain. Le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Libéria est donc une de nos priorités.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bénin des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Madame le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous présenter les plus chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de ce Conseil estimé pour le mois d'août. Je suis certain que grâce à votre vaste expérience de diplomate et sous votre direction compétente, le Conseil sera en mesure de s'acquitter efficacement de ses responsabilités dans les questions dont il sera saisi ce mois-ci.

Ma délégation tient également à féliciter chaleureusement notre infatigable Secrétaire général de son rapport (S/26200) lucide et exhaustif du 4 août 1993 sur la situation au Libéria. Les efforts infatigables et courageux de son Représentant spécial, M. Gordon-Somers, dans la recherche d'une paix durable dans cet Etat troublé d'Afrique de l'Ouest mérite également nos plus vives louanges.

Le Nigéria se félicite du résultat des deux réunions qui ont eu lieu, respectivement, à Genève et à Cotonou, au mois de juillet afin d'assurer le suivi du mandat confié au Secrétaire général en vertu de la résolution 813 (1993) du Conseil de sécurité. La réunion de Genève, tenue à l'initiative du Secrétaire général et à laquelle participaient, entre autres, le Président de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a défini le cadre du dernier accord conclu par les parties au conflit libérien, réalisé par la suite à Cotonou le 25 juillet 1993. De l'avis de ma délégation, il n'y a pas eu, depuis l'Accord de Yamoussoukro IV, d'accord aussi complet et aussi déterminant pour la recherche d'une paix définitive au Libéria que l'Accord de Cotonou.

Le Nigéria est réellement fier d'être associé au processus de paix, à chacun de ses stades, processus qui semble maintenant porter ses fruits au Libéria. Avec d'autres pays frères d'Afrique de l'Ouest, le Nigéria a joué un rôle dirigeant dans le rétablissement et le maintien de la paix au Libéria, spécialement à un moment où certaines puissances craignaient de fouler le sol extrêmement dangereux de ce pays déchiré par la guerre. C'est pourquoi le Gouvernement nigérian estime que peut-être nous avons acquis le droit de lancer un appel à toutes les parties ayant des intérêts au Libéria, y compris aux membres de la communauté internationale, pour qu'elles appuient ce dernier Accord de façon à parvenir aux résultats souhaités.

M. Gambari (Nigéria)

Le projet de résolution soumis à l'examen du Conseil mérite une adoption unanime. Il représente une étape importante dans les efforts visant à parvenir rapidement à une solution pacifique du conflit qui dure depuis plusieurs années dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Ma délégation se réjouit de ce que ce projet de résolution recherche, bien qu'implicitement, l'application aussi efficace que possible des dispositions de l'Accord de Yamoussoukro, que tous les pays d'Afrique de l'Ouest et les parties au conflit libérien s'accordent depuis longtemps à reconnaître comme étant la meilleure base possible de l'instauration d'une paix durable dans ce pays. Nous pensons, comme le recommande le présent projet de résolution, que la constitution d'une Commission mixte de contrôle du cessez-le-feu, qui doit être ultérieurement remplacée par une Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) contribuerait pour beaucoup au renforcement du processus de paix auquel tous les Etats de la sous-région témoignent d'un attachement indéfectible.

Malgré la signature de l'Accord de Cotonou par toutes les parties concernées par le conflit libérien, nous ne nous faisons pas d'illusions : la paix ne s'est pas encore définitivement installée au Libéria. Sans omettre la possibilité d'une violation de l'Accord de Cotonou par l'une des parties, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit continuer à n'épargner aucun effort, tant que la paix ne sera pas pleinement assurée dans le pays. Grâce à la coopération active qui s'est manifestée, ces derniers temps, entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales africaines, notamment la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest et l'Organisation de l'unité africaine, il a été possible, plus que jamais auparavant, de maintenir des contacts étroits avec toutes les parties concernées par la crise libérienne. Dans ces conditions, et moyennant la volonté politique et la détermination du peuple libérien et des Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, nous pouvons être confiants et espérer que la fin de la crise libérienne pourrait bien être proche.

Enfin, alors que les efforts visant à instaurer la paix au Libéria se poursuivent, nous saisissons cette occasion pour demander à nouveau à la communauté internationale et aux institutions d'aide pertinentes de ne ménager aucun effort pour acheminer une assistance humanitaire aux personnes dans le

M. Gambari (Nigéria)

besoin et aux populations déplacées au Libéria, qui ont souffert et qui continuent de souffrir des ravages de la guerre civile. La communauté internationale a le devoir de continuer d'aider ces personnes à reconstruire leur vie dans la paix et la dignité.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation attache une grande importance au projet de résolution dont nous sommes saisis, et qui porte sur le Libéria, nation qui a tant souffert. Nous appuyons sans réserve l'envoi d'une équipe de 30 observateurs militaires qui est demandé et qui marque le début de la participation officielle des Nations Unies à la solution de ce conflit sanglant et tragique. L'Accord de paix de Cotonou du mois dernier doit être considéré comme un tournant dans les efforts longs et pénibles déployés par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour rétablir la paix au Libéria, ce dont il faut l'en féliciter sincèrement. C'est le résultat d'une entreprise essentiellement africaine, et plus spécifiquement ouest-africaine, financée, dirigée et dotée en effectifs par les pays de cette région. Leurs initiatives constantes et résolues ont forcé les combattants à s'asseoir à la table de paix, ce qui a permis d'aboutir à l'accord de cessez-le-feu en vigueur aujourd'hui, ainsi qu'à un plan de désarmement et de démobilisation. Plus important encore, il y a unanimité autour de l'idée de la continuation du Libéria en tant que pays unifié. A cet égard, nous nous félicitons vivement des efforts inlassables du Secrétaire général et de son Représentant spécial si compétent et dynamique, M. Trevor Gordon-Somers, qui ont réalisé cette percée après plusieurs mois de patientes négociations.

M. Olhaye (Djibouti)

Mais il nous faut rester réalistes et vigilants et agir très rapidement pour tirer parti de cette ouverture. Les guerres et les hostilités entraînent toujours un certain degré de méfiance et de suspicion qui doivent être surmontées si l'on veut que la paix dure. Ces sentiments ont été visibles au cours de ce conflit et se sont même manifestés dans les dispositions de l'Accord. La présence de l'ONU au Libéria permettra donc de donner à toutes les parties les assurances dont elles ont tant besoin quant à l'intérêt que la communauté internationale porte au conflit et à sa volonté de participer à la recherche d'une solution juste et équitable. Mais il faut dire, à juste titre, que l'Accord est une tâche entreprise en coopération avec la CEDEAO, le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) et l'ONU, et qu'il reflète le rôle complémentaire que chacun a joué jusqu'à présent sous l'égide de la CEDEAO. Cela servira d'exemple éclatant de la division du travail régionale et internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons toujours nous souvenir que cette guerre a fait payer un lourd tribut au peuple libérien et qu'en plus du rétablissement de la paix, tous les efforts doivent être faits pour accroître rapidement la fourniture d'assistance humanitaire. Il faut également mettre en place les conditions qui permettront à des milliers de personnes réfugiées et déplacées de rentrer dans leurs foyers. Cela ne pourra pas se faire effectivement tant que les sanctions économiques sévères imposées par la CEDEAO ne seront pas levées. Pour que cela soit possible, il faut que la Mission d'observation des Nations Unies soit sur place et que le processus de cessez-le-feu et de désarmement commence sans obstruction. De toute évidence, il y a lieu d'agir rapidement.

A cet égard, nous nous félicitons du renforcement de l'ECOMOG par l'arrivée de nouveaux contingents de pays de la CEDEAO et d'autres pays de l'OUA n'appartenant pas à la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Selon nous, la force d'observation des Nations Unies conférera la crédibilité et la transparence dont la nécessité est impérieuse non seulement pour la vérification du respect du cessez-le-feu mais encore pour l'application des dispositions de l'Accord relatives au cantonnement, au désarmement et à la démobilisation.

M. Olhaye (Djibouti)

Alors que la CEDEAO et l'ONU ont contribué à amener les parties au conflit à la table de négociation, ni l'ONU ni la CEDEAO n'ont imposé une série d'accords aux parties. Le plan de paix est le produit des Libériens eux-mêmes et reflète, nous l'espérons, leur désir sincère de mettre un terme aux combats. Il serait honteux et cynique - il serait tragique - s'il était dans l'intention de quiconque d'utiliser cet accord comme un moyen de gagner du temps pour renforcer ses positions ou se rééquiper. Il faut espérer que les domaines d'accord qui n'ont pas été pleinement énoncés, tels la présidence, ne serviront pas d'excuse pour rallumer le conflit.

Avec la réforme électorale proposée et la restructuration du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, la base institutionnelle nécessaire a été établie pour une reprise du gouvernement national. En supprimant les armes, en démobilisant les troupes et en fermant les frontières, le Libéria devrait pouvoir commencer à se préparer pour les inscriptions sur les listes électorales, pour les élections et pour un gouvernement véritablement représentatif. L'ONU doit être prête à fournir son assistance à cette noble cause, qui débutera avec 30 observateurs militaires, et qui constituera peut-être le signal d'un effort international en faveur de la reconstruction du Libéria.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Madame le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom de la délégation de mon pays, ma satisfaction de vous voir présider aux destinées du Conseil pendant ce mois d'août. Je suis convaincu que votre grande compétence et vos qualités personnelles sont une garantie pour le succès de nos travaux. Soyez assurée de notre soutien et de notre pleine coopération.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur David Hannay pour la manière très efficace avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours du mois écoulé.

Ma délégation a examiné avec soin l'excellent rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria et ne peut que se féliciter des développements positifs intervenus sur la scène politique de ce pays frère et plus particulièrement de la signature, sous les auspices des pays de la CEDEAO, le 25 juillet dernier à Cotonou, d'un Accord de paix entre les parties

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

en conflit. Nous estimons que c'est là une très grande réalisation, qui contribuera dans une large mesure à la normalisation de la situation dans un pays qui souffre toujours des affres de la guerre civile et de la destruction.

La conclusion de cet accord, intervenu grâce aux efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gordon-Somers, et des pays de la CEDEAO, illustre, à notre satisfaction, l'exemple d'une bonne coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales telle qu'elle est prônée au Chapitre VIII de la Charte de notre Organisation.

Ma délégation est convaincue que l'action de l'ONU associée à celle des pays de la CEDEAO contribuera de façon déterminante à l'application des dispositions de cet accord en lui conférant une plus grande crédibilité.

Nous enregistrons donc avec une grande satisfaction l'approche adoptée par notre Secrétaire général pour la mise en place d'une force de maintien de la paix dans ce pays frère avec, d'abord, l'envoi d'une mission technique d'évaluation qui sera suivie d'une première équipe de 30 observateurs militaires pour une période limite de trois mois comme le prévoit le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Par ailleurs, nous appuyons également la décision du Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour le Libéria, qui permettra d'apporter une assistance aux pays de la sous-région qui ont consenti des sacrifices ainsi qu'aux autres pays africains susceptibles de fournir des renforts à l'ECOMOG.

Nous attendons donc avec intérêt et optimisme le prochain rapport du Secrétaire général, qui ne manquera pas d'inclure des recommandations sur le mandat, l'envergure et le coût de la Mission d'observation des Nations Unies envisagée au Libéria ainsi que sur la manière dont sera assurée la coordination entre cette dernière et les forces de maintien de la paix des pays de la sous-région.

Tenant compte de ce qui précède, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis car nous estimons qu'il reflète le contenu du rapport de notre Secrétaire général et par conséquent couvre l'ensemble de nos préoccupations sur cette question africaine à laquelle mon pays attache une grande importance.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Madame le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil pour le mois en cours. Vous avez dédié une longue et brillante carrière à la recherche académique et à la formation des ressources humaines de votre pays dans le domaine des relations internationales, ce qui vous vaut un prestige bien mérité.

A deux reprises, j'ai eu l'occasion de faire partie du Conseil sous la présidence de l'Ambassadeur David Hannay, Représentant permanent du Royaume-Uni. Je suis heureux de me joindre à mes collègues pour souligner les qualités et le dévouement exceptionnels de l'Ambassadeur Hannay, si bien secondé par sa délégation très compétente.

Le 1er août est entré en vigueur le cessez-le-feu conformément à l'Accord de Cotonou du 25 juillet. La violence illimitée qui a sévi pendant trois ans depuis l'invasion de Charles Taylor dans la région de Nimba depuis la Côte d'Ivoire pour renverser Samuel Doe a déjà coûté la vie à plus de 150 000 personnes et a entraîné le déplacement de près d'un million de personnes. On ne peut douter du rôle prépondérant joué dans cette médiation par le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Trevor Gordon-Somers, que ma délégation tient à remercier. Seul le temps pourra dire si les parties, et particulièrement le Front national patriotique du Libéria (NPFL), sont réellement prêtes à respecter cet accord.

Comme l'a souligné aujourd'hui le Ministre des relations extérieures du Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria, M. Baccus Matthews, Cotonou représente une victoire de son peuple, une victoire de sa persévérance dans la recherche de la paix, une victoire du peuple qui a assumé la responsabilité de la restructuration politique de sa société. Il ne fait aucun doute que c'est là un accord que se sont imposé les parties elles-mêmes, ce qui fait presque toute sa valeur.

Cotonou prévoit la tenue d'élections au cours du premier semestre de 1994 et un désarmement presque immédiat des parties. L'expérience de l'Angola à cet égard doit être prise en considération. M. Savimbi a vu dans le processus électoral de l'Angola un simple acte confirmant son leadership, et comme cela n'a pas été le cas, il a ignoré le processus avec les conséquences que nous connaissons tous. Le dirigeant du NPFL s'est exprimé de la même façon.

M. Arria (Venezuela)

L'Accord prévoit en outre que les parties au conflit se constituent en un Conseil électoral initialement composé de cinq membres et en une Assemblée législative de 37 membres. Ces organes devront procéder au processus de transition initial qui sera sans aucun doute un processus de réconciliation et de réunification nationales long et difficile qui exigera, comme l'a si bien dit le Ministre des relations extérieures du Libéria, la coopération des parties ainsi que l'appui et l'aide vigilante de la communauté internationale.

C'est pourquoi ma délégation espère que l'Accord de Cotonou pourra être appliqué même dans un calendrier aussi strict que celui qui a été arrêté, notamment pour ce qui est de la tenue des élections, qui ne devraient pas constituer la fin du processus de reconstruction du Libéria.

Le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gordon-Somers, souligne l'urgence qu'il y a à faire participer les divers secteurs de la société libérienne - les anciens, les femmes et les dirigeants des communautés - en tant qu'étape indispensable du processus de réunification et de réconciliation nationales. Cet aspect est d'importance cruciale, comme le prouve la situation actuelle en Somalie. Au Libéria, la situation est encore plus prometteuse, puisqu'il existe des journaux indépendants, des centres des droits de l'homme, des groupes de protection des mineurs, et ainsi de suite.

Dans le cadre de la réconciliation nationale, je crois qu'il convient de rappeler que les violations des droits de l'homme ne doivent pas rester ignorées dans le processus de normalisation de ce pays qui a tant souffert. L'impunité n'a fait et ne fera qu'encourager la perpétration de crimes. Le massacre de 600 femmes et enfants réfugiés dans l'église Saint-Pierre, à Monrovia, l'assassinat de cinq religieuses américaines - qui rappelle tellement le massacre de religieuses et de jésuites américains en El Salvador - l'utilisation de brigades d'enfants armés par le NPLF : tout cela ajoute une dimension monstrueuse à la violence endurée par le peuple libérien au cours d'une période qui a été qualifiée d'anarchie et de suicide national et que j'ai moi-même décrite comme étant une guerre fratricide de faible intensité mais de mortalité élevée.

M. Arria (Venezuela)

Ma délégation tient à exprimer de nouveau sa reconnaissance pour la participation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, qui a eu le grand courage d'envoyer il y a trois ans un contingent militaire sur place, ce qui a permis la constitution d'un gouvernement provisoire à Monrovia présidé par M. Sawyer.

Il ne fait aucun doute que l'intensification du conflit et sa complexité ont suscité une série de mesures qui ont fait que l'on est allé bien au-delà du cadre d'action initialement prévu pour le Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG). Il convient toutefois de se demander ce qui serait arrivé si l'ECOMOG n'avait pas accepté cette intervention, surtout si on considère que l'ONU elle-même n'a commencé à jouer un rôle politique dans le conflit qu'à partir de novembre 1992, soit près de trois ans après son déclenchement.

Finalement, Africa Watch a souligné à juste titre l'expérience de la Commission de la vérité en El Salvador comme étant un mécanisme pouvant être adapté à la situation prévalant au Libéria. Bien que l'expérience d'une région, en des circonstances différentes, ne soit pas nécessairement applicable à une autre, je me permettrai de signaler que les mécanismes adoptés en El Salvador pourraient servir de précédent utile, compte particulièrement tenu de leur valeur morale et éthique.

La recension de tant de violations doit avoir un but, comme l'a déclaré le Président de la Commission de la vérité, l'ex-Président de la Colombie, M. Belisario Betancourt :

"La paix est toujours signée par ceux qui ont fait la guerre, et tous les anciens combattants ont établi les instances de la réconciliation dans la nouvelle société. Chacun est invité à faire la part que lui dictent sa douleur et l'amour de sa patrie... Un peuple nouveau naît des cendres de la guerre où tous ont été injustes. Ceux qui sont tombés les regardent de l'au-delà, comme les regardent ceux qui espèrent encore."

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : J'ai le grand plaisir de m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires extérieures du Libéria, qui s'est déplacé jusqu'ici pour participer à la présente séance du Conseil. Il nous a fait entendre la voix du peuple africain et les aspirations du peuple libérien à la paix, à la stabilité, à la reconstruction nationale et au développement économique.

La délégation chinoise est également très reconnaissante pour les importantes déclarations faites par les délégations du Bénin et du Nigéria.

La signature de l'Accord de paix de Cotonou nous a donné l'espoir que nous venons d'assister à la fin de la guerre civile qui dure depuis trois ans et demi au Libéria. Elle constitue aussi une importante contribution au rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. La délégation chinoise est très heureuse de cette évolution importante. Nous sommes conscients du fait que l'entrée en vigueur du cessez-le-feu au Libéria, grâce à l'aide apportée par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et le début de la mise en oeuvre de l'Accord de paix signifient indubitablement un bon départ pour le processus de paix.

"Un bon début c'est la moitié du travail de fait". Le succès du processus de paix et la mise en oeuvre d'une paix véritable et durable au Libéria dépendent essentiellement de la volonté de toutes les parties au conflit de coopérer avec l'ONU et la CEDEAO, d'adopter des mesures pratiques et efficaces pour remplir leurs engagements et de respecter scrupuleusement l'Accord de paix et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin d'assurer le succès des élections générales et de créer ainsi les conditions propices à une réconciliation nationale rapide.

Compte tenu de ces considérations, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution. Nous espérons que le Secrétaire général enverra dès que possible le premier groupe de 30 observateurs militaires afin de faciliter les efforts déployés par la CEDEAO pour trouver un règlement politique.

Doté de ressources naturelles abondantes, le continent africain, avec son peuple industrieux, possède d'immenses capacités. Le peuple africain, victime pendant longtemps de conflits et de guerres, s'efforce d'établir un environnement pacifique, de reconstruire sa patrie et de développer son

M. Li Zhaoxing (Chine)

économie nationale. Le Gouvernement et le peuple chinois appuieront, comme toujours, la cause du peuple africain : la recherche de la paix et du développement. Nous espérons sincèrement que le peuple africain, avec l'aide de la communauté internationale et grâce à ses propres efforts, surmontera ses difficultés, renforcera son unité et sa coopération et résoudra tous ses différends, de manière à pouvoir s'engager rapidement sur la voie de la stabilité nationale et du développement économique. Nous sommes convaincus que le règlement du conflit libérien favorisera la paix et la stabilité dans cette sous-région et dans l'ensemble du continent africain.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a le grand plaisir de voir le Ministre des affaires extérieures du Libéria parmi nous aujourd'hui. Nous sommes également heureux de vous voir, Madame le Président, présider le Conseil ce mois-ci. Nous vous souhaitons tout le succès possible et vous assurons de notre pleine coopération. Nous aimerions aussi féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hannay, du Royaume-Uni, de la manière remarquable dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Le conflit au Libéria a été une importante source de préoccupations pour les pays de la sous-région et a fait des milliers de victimes, détruit l'économie du pays et engendré une grave situation humanitaire en matière de réfugiés.

Le moment est venu pour toutes les parties concernées d'oeuvrer sérieusement et résolument à l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'Accord de paix de Cotonou, qui représente un tournant dans le processus de recherche d'une solution pacifique durable au conflit. L'Accord de Cotonou est le résultat final d'un effort soutenu mené par la communauté internationale pour établir la paix au Libéria, dans lequel la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué et continue de jouer un rôle central.

Nous nous réjouissons particulièrement des mesures prises par le Conseil qui ont créé les conditions qui ont permis à l'ONU d'apporter une aide concrète et d'aboutir à la réalisation d'une solution négociée du conflit libérien. A cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le rôle futur de l'ONU, qui continuera d'avoir un caractère d'appui, est néanmoins vital pour la mise en oeuvre efficace de l'Accord de paix libérien.

M. Jesus (Cap-Vert)

Le rapport du Secrétaire général à ce sujet est bienvenu et encourageant. La Mission d'observation des Nations Unies au Libéria qu'il est proposé de créer semble être une condition indispensable à la mise en oeuvre complète de l'Accord de Cotonou. Nous espérons que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) sera déployée en temps opportun. Nous nous félicitons particulièrement de l'envoi au Libéria, dès que possible, d'une première équipe de 30 observateurs militaires pour participer aux travaux de la Commission mixte de contrôle du cessez-le-feu.

Il est également fait mention dans le rapport du Secrétaire général de la demande de création d'un fonds d'affectation spéciale pour aider les pays qui contribuent au Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) et les éventuels pays contributeurs à faire face aux dépenses résultant du rôle qu'ils jouent dans le maintien de la paix. Nous encourageons le Secrétaire général à créer un tel fonds, et nous exhortons tous ceux qui sont en position de le faire d'apporter leurs contributions.

Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire au Libéria. Tous les efforts doivent être faits pour garantir le droit internationalement reconnu à l'accès à l'aide humanitaire pour tous ceux qui en ont besoin.

Finalement, nous rendons hommage à la CEDEAO pour ses efforts inlassables en faveur de la paix au Libéria. De même, nous exprimons notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, M. Gordon-Somers, pour son dévouement et sa détermination; nous le félicitons également de la façon dont il a mené à bien les négociations qui ont abouti à l'Accord de Cotonou.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26259.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 856 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais saluer chaleureusement la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Libéria. Je le remercie de sa déclaration empreinte de dignité. Je suis d'accord avec lui pour dire que l'Accord de Cotonou représente une victoire pour le peuple libérien, et j'espère comme lui que la présente résolution marquera un jalon sur la voie de la paix.

Le Royaume-Uni se félicite chaleureusement de l'Accord conclu à Cotonou le 25 juillet. La résolution que nous venons d'adopter témoigne des efforts déployés par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour régler un conflit qui a fait plus de 150 000 morts et qui a causé des dommages terribles au Libéria et provoqué l'instabilité dans les pays voisins, tels que la Sierra Leone. Nous félicitons en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Trevor Gordon-Somers, le Président Soglo du Bénin et M. Canaan Banana de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cet accord est un excellent exemple de coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et la CEDEAO.

Nous rappelons cependant que les accords précédents n'ont pas duré. Les nouveaux éléments introduits cette fois-ci montrent que les parties au conflit sont clairement décidées à mettre fin à la tragédie à l'intérieur du Libéria et témoignent de la volonté de la communauté internationale de soutenir activement le processus de paix.

M. Richardson (Royaume-Uni)

La signature de l'Accord de Cotonou n'est que le début, et non la fin de ce processus de paix. Il est essentiel que toutes les parties saisissent cette occasion de faire la paix et coopèrent pleinement à la mise en oeuvre de l'Accord. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion de mettre fin au conflit.

En tant que premier pas, il est vital que le cessez-le-feu tienne. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'appuyer l'envoi d'une équipe avancée de 30 observateurs militaires au profit de la Commission de contrôle du cessez-le-feu.

Pour permettre à ce processus d'avancer davantage et procéder à la tenue des élections et à la formation d'un nouveau gouvernement, il est évident que la force régionale de la CEDEAO, le Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG), devra continuer à jouer un rôle crucial dans le maintien de la sécurité intérieure. Nous appuyons vigoureusement les efforts que l'ECOMOG a déjà déployés dans des circonstances très difficiles. Les propositions qui ont été avancées à Cotonou pour élargir le cercle des contributeurs et fournir à l'ECOMOG des observateurs supplémentaires des Nations Unies représentent une occasion précieuse d'instauration de la confiance. Nous attendons avec impatience un rapport du Secrétaire général sur la meilleure façon de déployer la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

La fin de ce conflit révélera toute l'étendue des dommages causés au Libéria. Mais il est déjà clair que les besoins en secours humanitaire, et à plus long terme, ceux nécessaires à la reconstruction seront considérables.

Mon gouvernement continuera de fournir une aide humanitaire - depuis 1990, nous avons déjà fait don de 8,8 millions de livres sterling à la fois bilatéralement et par le biais de la Communauté européenne - et nous attendons avec intérêt de consulter nos partenaires de la Communauté européenne au sujet des autres besoins du Libéria. Nous espérons que le plus grand nombre possible d'Etats répondront favorablement à cet appel à l'aide.

M. MERIMEE (France) : Madame le Président, ma délégation s'est réjouie de la signature de l'Accord de Cotonou qui met fin à un conflit meurtrier. Elle tient à rendre hommage aux efforts déployés par le Représentant du Secrétaire général, par l'OUA et par la CEDEAO en faveur du processus de règlement politique. La France appelle maintenant toutes les parties à respecter pleinement les engagements auxquels elles ont souscrit.

M. Mérimée (France)

C'est l'une des premières fois que l'ONU, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, engage une opération de maintien de la paix en coopération avec une organisation régionale, et nous ne pouvons que nous en féliciter. La France n'en sera que plus attentive à la manière dont cette opération sera conduite et, en particulier, à l'articulation de la MONUL avec les forces de la CEDEAO contribuant à cette opération. Il conviendra de veiller pour cette première expérience au strict respect des compétences et des prérogatives des deux organisations, étant entendu que l'ONU doit conserver la primauté. Ce partage clairement défini des responsabilités doit aussi avoir des implications dans le domaine du financement, où la confusion doit être évitée : les activités relevant de l'ONU devront être financées sur des contributions obligatoires alors que les activités de l'ECOMOG devront être financées par le fonds d'affectation spéciale approvisionné par des contributions volontaires. La France étudiera avec une attention particulière le rapport du Secrétaire général à cet égard.

La France est par ailleurs préoccupée par les difficultés rencontrées dans l'acheminement de l'assistance humanitaire au Libéria et notamment par le fait que d'importants convois se trouvent actuellement bloqués à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria malgré les demandes du CICR. La France attache le plus grand prix à la réouverture sans délai des frontières pour l'acheminement de l'aide humanitaire, assortie de la mise en place de tout dispositif de contrôle adéquat permettant de vérifier la nature humanitaire des convois.

Enfin, je voudrais dire que si nous nous réjouissons des perspectives de déploiement rapide des observateurs de l'ONU pour contribuer au règlement du conflit au Libéria, nous souhaiterions que les Nations Unies fassent preuve de la même célérité pour contribuer au règlement d'un conflit tout aussi meurtrier : celui du Rwanda.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : La délégation brésilienne s'est jointe au consensus sur la résolution 856 (1993) relative à la situation au Libéria. Le Brésil suit avec préoccupation la situation critique du Libéria, notre voisin de l'autre côté de l'Atlantique et membre, comme nous, de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Nous pensons que la signature de l'Accord de Cotonou constitue une réalisation

M. Sardenberg (Brésil)

importante, qui renforce notre espoir qu'il sera mis fin complètement à la guerre civile tragique qui afflige ce pays et que la paix et la sécurité seront effectivement rétablies dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest.

Nous sommes encouragés par le fait que les efforts vigoureux déployés à la fois par la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Trevor Gordon-Somers, ont amené les factions belligérantes à s'engager à parvenir à un règlement propice à la réconciliation nationale et à la reconstruction du Libéria. A cet égard, nous partageons le point de vue déjà exprimé au cours de cette séance selon lequel la communauté internationale devrait coopérer aux efforts d'aide humanitaire qui doivent être déployés par l'Organisation des Nations Unies et le HCR afin de créer de meilleures conditions pour l'application sans heurt de l'Accord de paix. Nous appuyons donc l'appel qui a été lancé aujourd'hui à cette fin par le Ministre des affaires étrangères du Libéria, M. Baccus Matthews.

Ma délégation rend hommage en particulier à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour les efforts qu'elle déploie inlassablement dans des conditions extrêmement difficiles en vue de rétablir la paix et la stabilité au Libéria. Nous remercions également l'Organisation de l'unité africaine de l'appui que cette organisation régionale accorde au processus de paix.

Nous attendons avec intérêt la réception et l'examen du rapport du Secrétaire général sur la création envisagée de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), et notamment les directives concernant la coopération future entre la CEDEAO et les opérations des Nations Unies prévues au Libéria. En assurant une plus grande efficacité à la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou, cette opération servira d'exemple aux opérations futures de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Nous notons que la résolution 856 (1993) demande aux parties d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres personnels déployés sur le terrain. La résolution encourage également la signature rapide d'un accord sur le statut de la mission, évitant ainsi les retards excessifs dans le déploiement de la mission.

M. Sardenberg (Brésil)

Tout en reconnaissant les grandes difficultés auxquelles le Libéria continue de faire face, le Brésil est certain que le processus de règlement est sur la bonne voie, et que le peuple libérien finira par jouir de la paix, de la sécurité et de la stabilité qu'il mérite.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :

Madame le Président, je tiens tout d'abord à vous dire que nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons déjà pu constater avec grande satisfaction que le gouvernail de notre navire était en bonnes mains sous votre direction. Nous sommes certains que vous saurez guider en toute sécurité notre vaisseau à travers les tempêtes de la politique internationale. Nous sommes également reconnaissants à votre prédécesseur, l'Ambassadeur David Hannay, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

La délégation russe se félicite également de la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères du Libéria, dont nous avons écouté l'importante déclaration avec beaucoup d'attention.

La Russie se félicite de la signature, le 25 juillet 1993 à Cotonou d'un Accord qui nous paraît réellement susceptible de rétablir la paix au Libéria et de permettre le retour des réfugiés dans leur patrie. Selon nous, il est maintenant extrêmement important que toutes les parties à l'Accord s'acquittent scrupuleusement des obligations qu'elles ont contractées et ne fassent rien pour tenter de torpiller le processus de maintien de la paix.

La Russie a toujours préconisé, et elle continue de le faire - notamment au Conseil de sécurité - un règlement du problème libérien sur une base régionale. A cet égard, nous estimons qu'il est significatif que l'Accord de paix ait été réalisé sous l'égide d'une organisation régionale - la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) - et nous tenons à en féliciter cette organisation. Un précédent positif a ainsi été créé dans la recherche des moyens de régler les conflits militaires et les crises sur le continent africain dans le cadre d'efforts africains.

L'expérience en matière de règlement de nombreuses situations de crises, notamment en Afrique, a montré de façon convaincante que la seule méthode réaliste et efficace est celle du dialogue politique et des concessions réciproques.

La délégation russe a voté pour cette résolution, car son objectif est d'encourager un règlement du conflit et d'assurer effectivement le respect, par les parties, des conditions du cessez-le-feu. La Fédération de Russie est

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

disposée à soutenir à l'avenir les initiatives des gouvernements africains visant à trouver les moyens de régler les conflits militaires et les situations de crise sur ce continent dans le cadre d'efforts régionaux.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord je tiens à dire que ma délégation est heureuse de voir le Ministre des affaires étrangères du Libéria participer à notre discussion d'aujourd'hui.

Le Japon se félicite de l'Accord de paix de Cotonou. C'est un pas important vers le rétablissement de la paix et de la sécurité au Libéria, et je rends un grand hommage à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Gordon-Somers, pour les efforts qu'ils déploient en vue de rétablir la paix au Libéria.

Je suis heureux de constater que le cessez-le-feu est généralement respecté. Afin de profiter de cette situation, il importe qu'une première équipe d'observateurs militaires soit envoyée au Libéria dès que possible.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la CEDEAO ou le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO continueront de jouer un rôle central dans l'exécution de l'Accord de paix de Cotonou, l'Organisation des Nations Unies jouant un rôle d'appui; et je souligne l'importance de veiller à assurer une étroite coordination entre l'ONU et la CEDEAO.

Dans l'intervalle, l'expansion rapide et sans entraves des activités d'aide humanitaire dans tout le pays revêt la plus haute importance. En réponse à ce besoin, mon gouvernement a décidé le mois dernier d'apporter une contribution financière au programme d'assistance destiné aux réfugiés libériens, et ce, parce qu'il estime que cette aide est indispensable non seulement pour soulager les souffrances des masses populaires, mais aussi pour créer les conditions propices à l'application complète de l'Accord de paix de Cotonou.

M. PEDAUYE (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation se félicite de la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères du Libéria, que nous saluons cordialement.

M. Pedauye (Espagne)

Les autorités espagnoles ont étudié avec soin le rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria (S/26200). Nous sommes heureux de noter la signature de l'Accord de Cotonou du 25 juillet 1993 - ce dont nous nous félicitons - qui offre l'espoir de mettre fin à la longue et horrible guerre fratricide qui frappe ce pays africain.

Le Libéria continue d'être l'exemple même de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et une organisation régionale, en l'occurrence la CEDEAO, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Nous nous réjouissons également de constater que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) participe et apporte un appui précieux à la recherche de la paix dans ce pays.

Ma délégation se félicite de la décision du Secrétaire général d'envoyer au Libéria une équipe technique qui aura pour tâche la création d'une éventuelle mission d'observation des Nations Unies dans ce pays africain. Nous approuvons l'envoi au Libéria de 30 observateurs militaires pour collaborer à l'observation des violations du cessez-le-feu et enquêter à ce sujet.

Il nous semble également très opportun que le Secrétaire général lance un appel à toutes les institutions pour qu'elles appuient les activités d'aide humanitaire indispensables à l'établissement de conditions propices à l'application totale de l'Accord de paix. Pour toutes ces raisons, ma délégation a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté.

Le Conseil, par ailleurs, devra continuer de suivre attentivement le cours des événements au Libéria, car, comme le fait remarquer le Secrétaire général, nous ne devons pas sous-estimer les difficultés qui peuvent surgir à l'avenir. Nous espérons que ces difficultés ne se matérialiseront pas, mais si c'était le cas, le Conseil devra prendre les mesures appropriées pour les surmonter et veiller à ce que les espoirs de paix des Libériens ne soient pas réduits à néant.

L'Espagne lance un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent les obligations contractées en vertu des accords de paix et, en tant que membre du Conseil, elle est disposée à continuer de coopérer pour que le processus de paix entamé à Cotonou soit couronné de succès.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Etats-Unis.

La Présidente

Je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères du Libéria et le remercier de sa déclaration émouvante et réaliste.

Mon gouvernement se félicite de la décision du Conseil d'envoyer au Libéria une première équipe d'observateurs pour participer à la surveillance du cessez-le-feu. Nous notons que le cessez-le-feu est entré en vigueur le 1er août, et nous demandons instamment en conséquence que l'équipe avancée soit envoyée dès que possible pour renforcer le cessez-le-feu et accroître la confiance des parties libériennes dans l'effort de surveillance international.

Parallèlement, nous exhortons les parties libériennes, et en particulier le NPFL, à honorer l'engagement qu'elles ont pris aux termes de l'Accord du 25 juillet de permettre l'acheminement des secours humanitaires dans toutes les régions du Libéria par les voies les plus directes, y compris au départ de Monrovia. Selon les organisations de secours internationales, les retards dans l'acheminement des secours - secours tellement nécessaires - font que des milliers de personnes déplacées, notamment dans le comté du bas Bong, risquent de mourir de faim.

Devant la détérioration de la situation humanitaire à l'intérieur du pays, nous demandons également instamment à l'ONU de trouver d'urgence un mécanisme permettant la reprise des convois de secours transfrontières, au départ de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, jusqu'à ce que la totalité du contingent d'observateurs mentionné dans l'Accord de paix arrive sur place.

Dans l'exécution de la mission proposée, la future mission d'observateurs de l'ONU au Libéria devra travailler étroitement avec les forces de maintien de la paix du Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG). Les Etats-Unis notent que, dans le rapport du Secrétaire général, il est fait allusion à la demande de la CEDEAO de création d'un fonds d'affectation spéciale de l'ONU qui permettrait d'envoyer à la force de maintien de la paix de l'ECOMOG les renforts nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Il apparaît clairement que les Etats de la CEDEAO auront besoin d'une aide extérieure importante pour pouvoir déployer les forces de maintien de la paix supplémentaires. Nous encourageons le Secrétaire général à envisager sérieusement la création de ce fonds afin de faciliter la collecte des contributions internationales en faveur de l'effort de maintien de la paix de la CEDEAO et de l'ECOMOG.

La Présidente

Les Etats-Unis ont, au cours des trois dernières années, fourni plus de 28 millions de dollars à la CEDEAO et à ses Etats membres à l'appui de l'opération de maintien de la paix de l'ECOMOG au Libéria. Nous continuerons à aider l'ECOMOG à mesure qu'il intensifiera ses activités visant à mettre en oeuvre l'Accord de paix du 25 juillet et nous encourageons les autres membres de la communauté internationale à en faire autant.

L'Accord de paix du 25 juillet laisse augurer la fin du conflit civil destructeur qui fait rage depuis de longues années au Libéria. Si le soutien de l'ONU et de la communauté internationale est déterminant pour l'application de cet accord, il n'en reste pas moins que seules les parties libériennes elles-mêmes peuvent en assurer le succès et amorcer la transition vers la démocratie. Nous demandons aux signataires de l'Accord de respecter les engagements pris dans l'Accord de Cotonou et d'oeuvrer avec la CEDEAO et l'ONU pour mettre en oeuvre l'Accord rapidement et équitablement afin que les souffrances du peuple libérien prennent fin et que la réconciliation puisse commencer.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.